

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE d'UTTENHEIM

DEPARTEMENT

Séance du 8 septembre 2014

BAS RHIN

L'an deux mil quatorze et le huit septembre à vingt heures et quinze minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Christian HUCK, Maire

Absents :

M. GOUSSELOT Jean -Pierre, excusé

M. FRITSCH Francis, excusé - procuration écrite à M. MEISTERTZHEIM Thierry

Mme DE SOUSA Patricia, excusée - procuration écrite à M. MEISTERTZHEIM Thierry

Secrétaire de séance : M. SIBEAUD Frédéric

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	ont participé	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15 / 14

Date de la convocation
3.09.2014

Date d'affichage
3.09.2014

Objet de la Délibération
5° <u>FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL</u>

5° FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion des commissions réunies du 17 juillet 2014, il a été décidé de réévaluer les tarifs de concession de cimetière et de mettre en place les tarifs de concession pour le colombarium qui va être créé prochainement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de concession de cimetière à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :
 - o concession trentenaire pour une tombe simple : 120 €
 - o concession trentenaire pour une tombe double : 240 €
- de fixer les tarifs de concession pour le colombarium dès réception du chantier comme suit :
 - o concession pour 15 ans : 450 €
 - o concession pour 30 ans : 900 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Du 9.09.2014

et publication,

Du 11.09.2014

ou notification

Adopté
Copie extrait conforme
Suivent les signatures

Le Maire

